

Message aux investisseurs

des fonds de La Société de Structure de Capitaux Fidelity^{MD}

Le comité d'examen indépendant des fonds communs de placement de Fidelity (individuellement, le « Fonds », et collectivement, les « Fonds »), tels qu'ils sont énumérés à l'annexe A aux présentes, est heureux de présenter son rapport annuel aux investisseurs des Fonds pour l'exercice terminé le 30 novembre 2020.

Tout organisme de placement collectif établi au Canada est tenu de mettre sur pied un comité indépendant chargé de conseiller le gestionnaire des fonds à l'égard des conflits d'intérêts susceptibles de survenir dans le cadre de la gestion d'organismes de placement collectif.

Le gestionnaire de vos placements est Fidelity Investments Canada s.r.l. Le comité d'examen indépendant est fier d'exercer ses activités pour le compte des investisseurs des Fonds et de concert avec une société qui a résisté à l'épreuve du temps et qui jouit d'une réputation d'intégrité, de qualité et de rendement pour les investisseurs.

Les membres du comité d'examen indépendant possèdent une vaste expertise, notamment dans les domaines de la gestion de fonds d'investissement, de la négociation de valeurs, de la finance, de la gouvernance et de la comptabilité.

Le comité a pour mandat d'examiner les questions de conflit d'intérêts qui lui sont soumises par le gestionnaire, y compris les politiques et procédures que le gestionnaire propose de mettre en œuvre pour gérer ces conflits. Le comité émet ses recommandations au gestionnaire afin de lui indiquer si les politiques de ce dernier permettent de résoudre les divers conflits d'une manière juste et équitable pour les Fonds.

Au moins une fois l'an, le comité évalue les politiques et procédures établies par le gestionnaire. Il revoit aussi, au moins une fois par année, l'indépendance de ses membres et la rémunération qui leur est accordée.

Comité d'examen indépendant

Les membres du comité d'examen indépendant sont les personnes suivantes :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	NOMMÉ LE
James E. Cook (président)	Etobicoke	19 septembre 2014
Richard J. Kostoff	Toronto	25 février 2014
Frances Horodelski	Toronto	28 février 2017
Douglas Nowers	Toronto	8 février 2019

Les fonctions du comité d'examen indépendant sont les suivantes :

- examiner les questions de conflit d'intérêts que le gestionnaire lui soumet et remettre à celui-ci sa décision;
- au moins une fois l'an, examiner et évaluer l'adéquation et l'efficacité des politiques et procédures écrites du gestionnaire relativement au traitement des questions de conflit d'intérêts. Le comité peut également être appelé à approuver, à modifier ou à formuler des instructions permanentes sur lesquelles le gestionnaire peut s'appuyer; et
- déterminer les conditions d'une recommandation ou d'une approbation qu'il a faite ou accordée au gestionnaire.

Le comité d'examen indépendant rencontre régulièrement les représentants du gestionnaire et tient des réunions où ses représentants sont absents afin de discuter des questions liées aux politiques et procédures du gestionnaire, des instructions permanentes et des questions de conflit d'intérêts qui lui sont soumises.

Au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2020, le comité d'examen indépendant a tenu sept réunions avec les représentants du gestionnaire. Lors de quatre de ces réunions, le comité a tenu une réunion séparée, sans la présence des représentants du gestionnaire.

Aucun membre du comité d'examen indépendant n'entretient de relations qui compromettraient son indépendance à l'égard des Fonds.

Propriété de titres

La proportion de titres de chaque catégorie ou série de titres avec droit de vote ou de titres de capitaux propres que les membres du comité d'examen indépendant, pris ensemble, détiennent en propriété véritable, directe ou indirecte, n'excède pas 0,01 pour cent.

Aucun membre du comité d'examen indépendant ne détient en propriété véritable, directe ou indirecte, des titres émis par le gestionnaire.

La proportion de titres des principaux fournisseurs des Fonds que les membres du comité d'examen indépendant, pris ensemble, détiennent en propriété véritable, directe ou indirecte, n'excède pas 0,01 pour cent.

Rémunération et indemnité

La rémunération totale versée au comité d'examen indépendant par l'ensemble des fonds communs de placement et des fonds négociés en bourse qui sont gérés par le gestionnaire et auxquels le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* s'applique pour l'année civile terminée le 31 décembre 2020 s'est élevée à 260 500,00 \$. La rémunération totale versée au comité d'examen indépendant par les Fonds visés par le présent rapport pour l'exercice terminé le 30 novembre 2020 s'est élevée à 47 742,53 \$. Ce montant est réparti entre les Fonds qui figurent à l'annexe A, en fonction de l'actif net de chaque Fonds. Veuillez consulter les états financiers annuels de chaque Fonds pour connaître le montant versé par chaque Fonds.

Les Fonds n'ont payé aucune indemnité aux membres du comité d'examen indépendant pendant la période visée.

Le gestionnaire a fixé la rémunération initiale du comité d'examen indépendant au moment de la nomination initiale de ses membres, le 23 février 2007. Au moins une fois l'an, le comité d'examen indépendant passe en revue sa rémunération. En estimant la rémunération appropriée, le comité d'examen indépendant a, entre autres, considéré :

- le nombre, la taille et la complexité des Fonds;
- les données disponibles sur la rémunération de comités semblables;
- la charge de travail;
- l'étendue de l'expérience pertinente de ses membres;
- les avantages que confère cette activité aux Fonds; et
- l'opinion du gestionnaire.

À la suite de cet examen, le 9 juin 2020, le comité d'examen indépendant a approuvé une augmentation de sa rémunération. Il s'agit de la première augmentation de la rémunération du comité d'examen indépendant depuis le 4 juin 2015. Le comité estime que la rémunération de ses membres est adéquate.

Charte

Le comité d'examen indépendant a adopté une charte écrite qui décrit son mandat, ses responsabilités et ses fonctions ainsi que les politiques et procédures qu'il appliquera dans l'exercice de ses fonctions. Il en effectue la révision au moins une fois par année.

Questions de conflit d'intérêts

Politiques et procédures

Le comité d'examen indépendant a examiné chacune des questions de conflit d'intérêts qui lui ont été soumises par le gestionnaire au cours de la période visée et il a pris, le cas échéant, les mesures nécessaires pour en obtenir un compte rendu périodique. Le comité a eu pour objectif de régler les conflits de façon juste et équitable pour les Fonds. En outre, le comité a donné des instructions permanentes au gestionnaire pour que les politiques suivantes soient appliquées conformément à leurs dispositions.

POLITIQUE	DESCRIPTION
1. Code d'éthique / Investissement personnel	Cette politique régit l'investissement personnel et les activités des employés du gestionnaire et de certaines de ses sociétés affiliées.
2. Divertissement d'entreprise et cadeaux en milieu de travail	Cette politique régit l'offre et l'acceptation de cadeaux et de divertissement d'entreprise par les employés du gestionnaire et de certaines de ses sociétés affiliées.
3. Répartition des opérations	Cette politique régit la répartition des opérations sur les titres en portefeuille entre Fonds ou comptes clients lorsque plus d'un Fonds ou compte client achète ou vend des titres d'un émetteur donné en même temps.
4. Obligation de meilleure exécution et opérations loyales	Cette politique vise à contrôler la qualité de l'exécution des opérations sur les titres en portefeuille ou des opérations de change effectuées par les courtiers, dont les courtiers de tierce partie et les courtiers affiliés du gestionnaire, pour le compte des Fonds.
5. Utilisation des commissions	Le gestionnaire place un grand nombre d'ordres d'achat et de vente sur les titres en portefeuille pour le compte des Fonds. Elle a conclu des ententes avec les courtiers qui exécutent les opérations en vertu desquelles le gestionnaire pourrait bénéficier de services de courtage et de recherche ou le courtier pourrait consentir au Fonds un rabais sur une partie des commissions payées par un Fonds. Cette politique régit ce type d'ententes.
6. Correction des erreurs d'opérations	Cette politique régit la correction d'erreurs commises lors de l'exécution d'opérations sur les titres en portefeuille pour le compte d'un Fonds, y compris la résolution d'erreurs qui surviennent lorsque les Fonds cherchent à effectuer le rapatriement des devises à leur monnaie fonctionnelle ou à couvrir leur exposition aux devises.
7. Vote par procuration	Les Fonds détiennent des titres en portefeuille et bénéficient, par conséquent, d'un droit de vote par procuration. Cette politique régit le vote par procuration.
8. Correction des erreurs – Agence chargée des transferts	Cette politique régit la correction d'erreurs survenues lors de l'exécution d'opérations sur les titres d'un Fonds pour le compte des investisseurs.
9. Calcul de la valeur liquidative et juste valeur	Cette politique régit le calcul de la valeur liquidative par titre d'un Fonds, y compris dans les cas où le cours du marché d'un titre en portefeuille n'est pas disponible rapidement ou n'est pas fiable. Dans l'une ou l'autre de ces situations, le gestionnaire calculera la valeur liquidative en se basant sur la juste valeur du titre.
10. Correction des erreurs – Valeur liquidative	Cette politique régit la correction d'erreurs survenues lors du calcul de la valeur liquidative d'un Fonds.
11. Opérations à court terme	Cette politique régit la reconnaissance et la prévention des méthodes de gestion active qui pourraient nuire aux Fonds.
12. Porteurs d'un nombre élevé de titres	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsqu'une société détient un nombre élevé de titres d'un Fonds et que le Fonds en question investit dans cette société ou dans une société liée à cette société.
13. Gestion parallèle	Cette politique vise la gestion parallèle de divers types de comptes, dont ceux qui investissent uniquement dans des positions acheteur, c.-à-d. qui achètent des titres, et des comptes qui peuvent aussi investir dans des positions vendeur, c.-à-d. qui vendent des titres qu'ils ne possèdent pas, dans l'espoir de les racheter à un cours inférieur ultérieurement.
14. Rachat de capitaux de départ	Le gestionnaire doit fournir les capitaux de départ à de nouveaux fonds. Cette politique régit la manière selon laquelle le gestionnaire peut racheter les capitaux de départ d'un fonds.
15. Investisseurs importants	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsque des investisseurs institutionnels et particuliers importants effectuent des placements dans les Fonds.
16. Répartition des dividendes de La Société de Structure de Capitaux Fidelity	Cette politique régit la répartition des dividendes par La Société de Structure de Capitaux Fidelity à ses investisseurs.
17. Souscription de titres pris ferme par une société affiliée	Cette politique régit les placements effectués par les Fonds dans une catégorie de titres d'un émetteur lors de la distribution (c.-à-d. l'offre) ou dans les 60 jours suivant la distribution de ces titres, lorsqu'une société affiliée du gestionnaire agit à titre de preneur ferme de cette offre.
18. Communication de renseignements sur le portefeuille	Cette politique régit la manière dont les renseignements sur le portefeuille des Fonds sont communiqués et les périodes de référence visées par cette communication.

POLITIQUE	DESCRIPTION
19. Plaintes	Cette politique régit le processus de gestion et de résolution des plaintes reçues de la part des investisseurs des Fonds.
20. Indices de référence	Cette politique régit le processus de sélection et de changement des indices de référence de rendement des Fonds.
21. Fonds de fonds	Cette politique régit les conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsque les fonds communs de placement du gestionnaire destinés à une clientèle de détail investissent la totalité ou une partie de leur actif dans des titres d'autres fonds communs de placement gérés par le gestionnaire.
22. Opérations en nature	Cette politique régit le processus de transfert des actifs en portefeuille entre les Fonds, les fonds en gestion commune et les comptes gérés pour lesquels le gestionnaire agit à titre de gestionnaire ou de conseiller.
23. Impôt sur le revenu de La Société de Structure de Capitaux Fidelity	Cette politique régit la répartition des impôts sur le revenu de La Société de Structure de Capitaux Fidelity entre les catégories qui la composent.
24. Conflits liés aux co-investissements	Cette politique traite des situations porteuses de conflits d'intérêts potentiels si un Fonds voulait investir dans une société dans laquelle une autre entité de Fidelity souhaite effectuer un placement au même moment ou détient une participation préexistante.
25. Fusions de fonds	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsque des fusions de fonds touchent les Fonds.

En mars 2020, le comité d'examen indépendant a donné une recommandation positive au gestionnaire concernant les opérations suivantes, finalisées en décembre 2020 :

Fusions de fonds	
Fonds en dissolution	Fonds prorogé
Catégorie Fidelity Événements opportuns	Catégorie Fidelity Potentiel Canada
Catégorie Fidelity Événements opportuns – Devises neutres	
Dissolution de fonds	
Catégorie Fidelity Télécommunications mondiales	

Dans chaque cas, les fonds en dissolution ont été fusionnés avec le fonds prorogé, et les porteurs de titres des fonds en dissolution sont devenus des porteurs de titres du fonds prorogé.

En août 2020, le comité d'examen indépendant a donné une recommandation positive au gestionnaire concernant les dissolutions de fonds suivantes :

Dissolutions de fonds
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique – Devises neutres

Dissolutions de fonds
Catégorie Fidelity Obligations de sociétés
Catégorie Fidelity Europe
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation mondiale
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} internationales
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} internationales – Devises neutres

En décembre 2020, la Catégorie Fidelity Petite Capitalisation mondiale a été dissoute. Toutefois, le gestionnaire n'a pas procédé aux autres dissolutions.

Approbation

Le comité d'examen indépendant a donné son approbation aux Fonds afin que ceux-ci puissent investir dans les titres de sociétés qui détiennent un nombre élevé de parts d'un Fonds, à condition que le gestionnaire se conforme aux dispositions de la politique sur les porteurs d'un nombre élevé de titres décrite ci-dessus et qu'il fasse un compte rendu trimestriel de ses activités au comité conformément aux dispositions de ladite politique.

Conclusion

Le comité d'examen indépendant reçoit des rapports périodiques découlant de l'application des politiques et procédures sur les conflits d'intérêts susmentionnés et pour lesquelles il a fourni des instructions permanentes au gestionnaire.

Au cours de la période visée, le gestionnaire n'a soumis aucune question de conflit d'intérêts au comité d'examen indépendant à laquelle le comité n'a pas donné de recommandation positive. De plus, il n'y a eu aucun cas de conflit d'intérêts où le gestionnaire a dû intervenir, mais n'a pas satisfait à une condition imposée par le comité d'examen indépendant lors de sa recommandation ou de son approbation.

James E. Cook
Président
23 février 2021

ANNEXE A

Fonds visés par le présent rapport

LA SOCIÉTÉ DE STRUCTURE DE CAPITAUX FIDELITY^{MD}

Catégories d'actions canadiennes

Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} Canada

Catégorie Fidelity Expansion Canada

Catégorie Fidelity Grande Capitalisation Canada

Catégorie Fidelity Potentiel Canada

Catégorie Fidelity Dividendes

Catégorie Fidelity Canada Plus

Catégorie Fidelity Dividendes Plus

Catégorie Fidelity Situations spéciales

Catégorie Fidelity Frontière Nord^{MD}

Catégorie d'actions nord-américaines

Catégorie Fidelity Actions nord-américaines

Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines

Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines – Devises neutres

Catégories d'actions américaines

Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} Amérique

Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} Amérique – Devises neutres

Catégorie Fidelity Actions américaines

Catégorie Fidelity Actions américaines – Devises neutres

Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé

Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé – Devises neutres

Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique

Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique – Devises neutres

Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique

Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique – Devises neutres

Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines

Catégorie Fidelity Occasions de croissance américaines – Couverture systématique des devises

Catégories d'actions mondiales et internationales

Catégorie Fidelity Étoile d'Asie^{MD}

Catégorie Fidelity Chine

Catégorie Fidelity Marchés émergents

Catégorie Fidelity Europe

Catégorie Fidelity Extrême-Orient

Catégorie Fidelity Mondial

Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} mondiales

Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} mondiales – Devises neutres

Catégorie Fidelity Dividendes mondiaux

Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale

Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale – Devises neutres

Catégorie Fidelity Actions mondiales – Concentré

Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} internationales

Catégorie Fidelity Discipline Actions^{MD} internationales – Devises neutres

Catégorie Fidelity Japon

Catégorie Fidelity Étoile du Nord^{MD}

Catégorie Fidelity Étoile du Nord^{MD} – Devises neutres

Catégorie Fidelity Croissance internationale

Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale

Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale – Devises neutres

Catégorie Fidelity Vision stratégique

Catégorie Fidelity Vision stratégique – Devises neutres

Catégorie Fidelity Innovations^{MD} mondiales

Catégorie Fidelity Innovations^{MD} mondiales – Devises neutres

Catégorie Fidelity Bâtisseurs^{MC}

Catégorie Fidelity Bâtisseurs^{MC} – Devises neutres

Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales

Catégorie Fidelity Croissance et valeur mondiales – Devises neutres

Catégories sectorielles mondiales

Catégorie Fidelity Produits de consommation mondiaux

Catégorie Fidelity Services financiers mondiaux

Catégorie Fidelity Soins de la santé mondiaux

Catégorie Fidelity Ressources naturelles mondiales

Catégorie Fidelity Immobilier mondial

Catégorie Fidelity Innovations technologiques

Catégories de répartition de l'actif et équilibrées

Catégorie Fidelity Répartition d'actifs canadiens

Catégorie Fidelity Équilibre Canada

Catégorie Fidelity Revenu mensuel

Portefeuilles Fidelity sous gestion

Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu

Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu mondial

Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre

Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre mondial

Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance

Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance mondiale

Catégories à revenu fixe

Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada

Catégorie Fidelity Obligations de sociétés



ANNEXE A

Fonds visés par le présent rapport (*suite*)

MANDATS DE PLACEMENT PRIVÉ DE FIDELITY^{MD}

Mandats d'actions

Mandat privé Fidelity Actions canadiennes
Mandat privé Fidelity Actions canadiennes – Concentré
Mandat privé Fidelity Actions américaines
Mandat privé Fidelity Actions américaines – Devises neutres
Mandat privé Fidelity Actions internationales
Mandat privé Fidelity Actions internationales – Devises neutres
Mandat privé Fidelity Actions mondiales
Mandat privé Fidelity Actions mondiales – Devises neutres
Mandat privé Fidelity Valeur concentrée

Mandats de répartition de l'actif et équilibrés

Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu
Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu – Devises neutres
Mandat privé Fidelity Équilibre
Mandat privé Fidelity Équilibre – Devises neutres
Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif
Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif – Devises neutres

Mandat à revenu fixe

Catégorie Mandat privé Fidelity Revenu fixe – Plus